

BPJEPS Animation socio-éducative et culturelle

Diplôme d'état de niveau 4

Titre RNCP 39926

Formation habilitée par la DRAJES

DURÉE

18 mois de formation alternant cours et lieu de professionnalisation

- › 600 heures de cours
- › 700 heures de stage

PRÉ-REQUIS

- › Être titulaire d'un diplôme de secourisme PSC ou SST datant de moins de deux ans au premier jour de la formation
- › Justifier d'une expérience professionnelle ou non, d'animateur d'au moins 200 heures (des dispenses de justification existent : se référer à notre site internet)

Autres dispenses justification de l'expérience de 200 heures voir :

<https://intervention-sociale.enseis.fr/formations/bpjeeps-animateur-socio-educatif-et-culturel/#inscription>

- › Vous êtes salariés, vous devez vous adresser directement à ENSEIS qui vous indiquera les démarches à suivre

FINANCEMENT

7950€ TTC

50€ de frais de dossier et épreuve orale d'admission

- › Contrat d'apprentissage
- › Contrat de professionnalisation
- › Reconversion professionnelle (Pôle Emploi)
- › Formation Continue (OPCO)
- › CPF

CONTACT & INSCRIPTION

Contact :

Sandrine GILLET
gillet.sandrine@enseis.fr
Tél. 04 79 72 04 03
www.enseis.fr



Objectifs de la formation

- Encadrer tout public en tout lieu et toute structure
- Mettre en œuvre un projet d'animation
- Valoriser les projets, développer sa communication
- Conduire une action d'animation dans le champ socio-éducatif et culturel
- Favoriser le vivre-ensemble auprès de tous les publics de sa structure
- Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation

Contenus de la formation et/ou Déroulé pédagogique

- **BC1** : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport et de l'animation
- **BC2** : Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- **BC3** : Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure
- **BC4** : Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

Méthodes pédagogiques

- Alternance des méthodes expositives, interrogatives et actives (cours magistraux, travaux dirigés, coopération et collaboration par groupes, ateliers de mises en situations concrètes, étude de cas, conduite de projets)
- Mise en pratique des apports théoriques et méthodologiques (stages d'immersion en milieu professionnel)

Dispenses, Allègements - Accessible ou pas en blocs de compétences

<https://intervention-sociale.enseis.fr/formations/bpjeeps-animateur-socio-educatif-et-culturel/#formation>

Débouchés et principaux lieux d'intervention

Vous pouvez exercer les métiers d'animateur socio-éducatif, de médiateur, d'animateur social, d'animateur culturel, d'animateur en éducation à l'environnement.

Les activités s'exercent dans le cadre d'associations de jeunesse et d'éducation populaire, d'accueils de loisirs et de vacances, de séjours, de classes de découvertes, de collectivités locales ou intercommunales, du secteur médico-social ou parfois dans le cadre d'entreprises relevant du secteur marchand.

L'offre d'animation concerne tous les publics et peut s'adresser à une population de proximité ou à un public plus spécifique (hôpitaux, villages de vacances, centres de vacances avec ou sans hébergement etc.)

Modalités d'évaluation et de certification

- **BC1** : Production d'un document écrit explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique. Ce document servira de support pour l'entretien oral.
- **BC2** : Présentation de supports ayant permis de valoriser deux séquences d'activités. Ces documents serviront de support pour l'entretien oral.
- **BC3** : Production d'un document présentant une séquence d'animation composée d'au moins six séances d'activités. Conduite d'une séance d'activités. Entretien oral concernant l'analyse de la conduite d'activités et le document présentant la séquence d'animation.
- **BC4** : Production d'un document portant sur l'organisation et l'encadrement du « vivre ensemble » au sein de la structure d'alternance. Ce document servira de support pour l'entretien oral.

Le BPJEPS Spécialité Animateur, mention Animation socio-éducative ou culturelle, est un diplôme de niveau 4 délivré par le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.

Poursuites de parcours

L'obtention du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité Animateur, mention Animation Socio-Éducative ou Culturelle, vous permet de poursuivre votre parcours de formation vers :

- Le Certificat Complémentaire de direction d'ACM (CC DACM) si vous souhaitez diriger un accueil de loisirs.
- Le Certificat de spécialisation Accompagnement à la Démarche de Développement Durable (CS A3D).
- Le DEJEPS ASEC si vous souhaitez vous orienter vers un métier de la coordination de projets.

Ce diplôme permet de se présenter au concours de la fonction publique territoriale d'animateur principal de 1ère et 2ème classe.